



DiH
MOUVEMENT DE PROTESTATION CIVIQUE
Association Loi 1901 - Reconnue d'intérêt général
Membre de la Coalition française pour une Cour Pénale Internationale
Membre de la Coordination française pour la Décennie pour la Paix
Siège social : Mairie, 43400 Chambon-sur-Lignon, France

Octobre 2005

Monsieur Dominique de Villepin
Premier Ministre
Hôtel Matignon
75007 Paris SP

Objet : Application du Droit International Humanitaire pour sauver une famille tchétchène.

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le courrier du 20 septembre dernier adressé au Président de la République, les maires de 4 villages du Plateau Vivarais-Lignon (Le Chambon, Le Mazet-St Voy, St Agrève et Tence) et de nombreux habitants sensibilisés aux problèmes des réfugiés ont exprimé leur incompréhension devant le renvoi en Pologne de la famille Akhmadov arrivée le 2 mars 2005 dans un Centre d'accueil spécialisé au Chambon.

Ce retour forcé dans le pays par lequel cette famille est entrée en Europe (voir règlement de Dublin II) illustre le scandale du refoulement aux frontières. Le refoulement fait partie de « l'externalisation de l'asile » programmée par l'UE, projet ubuesque (s'il n'est contré en urgence par la France et d'autres Etats européens) qui englobe comme pays d'accueil le Maghreb et la Libye ...

Pour s'en tenir ici à la vie incertaine de M. et Mme Akhmadov et de leurs deux enfants, nous témoignons avec force que leur retour en Pologne est scandaleux.

En effet, des journaux polonais font état de bagarres violentes entre nationaux et réfugiés et le Rapport annuel (juin 2005) de *Forum réfugiés* qui établit un état des lieux de l'asile en France et en Europe, signale « de nombreuses difficultés [...] d'intégration des réfugiés statutaires dans la société polonaise [...] dues principalement aux réticences de la population ».

Aussi, au nom du Droit International Humanitaire nous réitérons notre demande instante de rapatrier en France cette famille.

Le 17 juillet dernier à Paris, lors de la commémoration au « Vel d'Hiv », avant votre allocution, Joseph Atlas et Simone Veil ont souligné l'action menée sur le Plateau Vivarais-Lignon pour l'accueil des enfants juifs. Aujourd'hui, comme vous, nous demeurons attachés à ces valeurs qui poussent à tendre la main aux réfugiés. Nous nous rappelons que la Convention de 1951 a été codifiée après la dévastation de l'Europe par la seconde guerre mondiale et la Shoah, **afin de sauvegarder l'idée même de civilisation.**

Nous régresserons et la France perdra son âme si nous nous déchargeons sur d'autres pays de nos devoirs : vérification des demandes d'asile et protection des réfugiés.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

NOM, prénom

adresse complète

signature
